

Le **vendredi** 22 février 2013, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire (CTP).
La CGT : Patrick, Arnaud, Philippe, Carmen, Michelle. La CFTC : Marie France. La CFDT : Sylvie.
L'administration, le service DRH. Les élus municipaux, le Maire.

Ordre du jour du vendredi 22 février 2013 :

Approbation du procès verbal du 22 juin 2012 et du 12 novembre 2012.
Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la ville et du CCAS
Modification du tableau des effectifs
Mise à jour du tableau des effectifs de la ville et du CCAS.

Le maire ouvre la séance à 10 heures et fait approuver les deux comptes rendus des précédentes séances, *A noter que ceux ci sont retranscrits au mot à mot, ce qui reflétera mieux l'ambiance des débats, serein ou houleux, lors de ces séances.*



Loi de titularisation : Après une lecture du rapport de présentation du Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la ville ou sur deux cent agents concernés, seuls 103 seront éligibles et quatre vingt dix sept ne le seront pas. (de nationalité étrangère, trop proche de la retraite, ne désirant pas être titulaires ou ne répondant pas aux critères d'intégration)

La loi dans son article 18 propose, 3 possibilités pour accéder à la fonction publiques : la mise en place d'une commission de sélection professionnelle, des concours réservés aux personnes

éligibles ou des recrutements sans concours mais seulement pour les premiers grades des cadres d'emplois de la catégorie C.

La municipalité a fait le choix de passer les agents de catégorie A et B par la commission de sélection professionnelle. La CGT intervient sur ce point qui concerne 56 agents et demande des précisions sur la transparence de cette commission. La CGT réaffirme, bien que la municipalité l'ait déjà déclaré, qu'une lettre d'information aux agents concernés par cette mesure sera envoyée par la DRH, leur demandant de déposer un dossier de candidature dans les délais impartis comme le veut la procédure légale. Ils recevront une relance s'ils ne répondaient pas. Le Maire affirme que dans la plupart des cas « si les agents ne font pas n'importe quoi » le stage sera une simple formalité.

La CGT vote pour, en rappelant qu'elle s'est toujours battue en faveur de l'emploi public et a toujours dénoncé l'emploi précaire surtout pour la catégorie C. La question des agents en attente de nomination après concours reste d'actualité. La municipalité ne doit pas prendre la loi « de titularisation » comme excuse pour « coller » les agents ayant réussi leur concours et leurs examens. Il faut les nommer aussi.

Suite à une remarque de la part du maire insistant sur le fait que la municipalité faisait un effort financier pour intégrer dès 2013 la totalité des agents ayant droits, s'en est suivi un débat sur le désengagement de l'état sur les collectivités territoriales. La CGT a rappelé qu'elle était en accord sur ce sujet avec l'élu, mais que la CGT des territoriaux et la fédération des services publics n'avait pas attendu son élection pour dénoncer cet état de faits (interpellation du ministre lors du gouvernement Mitterrand puis régulièrement à chaque réduction des moyens ou extensions des missions des collectivités locales)

Vote idem sur le CCAS

Mise à jour des effectifs

Le maire nous réaffirme qu'il ne s'agit que des données comptables pour se mettre en conformité avec les recommandations de la cour des comptes et que cela n'a aucune conséquence sur le déroulement de carrière ni sur la création d'emploi, **Les salaires seront seuls juges !**

La CGT entend les arguments du Maire mais regrette qu'au regard des augmentations de voirie, d'îlots de verdure, de besoin plus ample de services publics pour répondre favorablement aux demandes d'une population DRANCEENNE en pleine expansion, des services en sous effectifs et travaillant à flux tendu limitant les possibilités de prises de congés ou de récupérations d'heures supplémentaires, elle jugeait nécessaire de maintenir les postes ou les augmenter et non les faire disparaître. Si supprimer des postes ne signifiait plus faire disparaître des agents des services par non remplacement des départs, nous l'aurions tous constaté dans nos services au quotidien.

La CGT vote contre.

Vote idem pour le CCAS

Pour information (en 2011) :

Les produits de fonctionnement (impôts locaux, dotations versées par l'Etat, produits de l'exploitation de cantines, de salles des fêtes, etc.) permettent d'assurer le fonctionnement courant des services communaux.

	Montant	Montant par habitant
Total des produits de fonctionnement	86 645 000 €	1 297 €
Impôts locaux	27 892 000 €	418 €
Autres impôts et taxes	2 965 000 €	44 €
Dotation globale de fonctionnement	19 673 000 €	294 €

* La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

Charges de personnel : ce poste de dépense rassemble l'ensemble des salaires des personnels dépendant de la mairie : agents administratifs, policiers municipaux, agents des services techniques, agents dans les écoles, etc.

	Montant	Montant par habitant
Total des charges de fonctionnement	80 886 000 €	1 211 €
Charges de personnel	49 854 000 €	746 €

En 2011 la municipalité a encore pris 6 millions d'euro qui devaient être affecté à nos salaires, à nos primes, à nos conditions de travail, à la création d'emploi et à l'évolution des carrières et nous dit que le manque de moyen justifie sa politique. La CGT dénonce ce jeu d'écriture politicien qui finance les politiques municipales sur le dos des agents.

Après la levée de séance, Patrick interpelle l'élus sur l'urgence de l'état du parc de véhicule léger type PIAGGO où 5 vespas du parcs et jardins et 4 du nettoyage sont immobilisés dont certains depuis près de 6 mois ce qui pénalise grandement le fonctionnement de ces services. Le Maire promet une réponse prochaine.

Fidèle a leur habitude, les élus CFTC et CFDT n'ont fait aucune déclaration ni pour la titularisation des agents ni sur les suppressions d'emploi. Navrant, mais pas étonnant au vu de leur signature en bas d'accords scélérats qui remettent en cause les droits des salariés chèrement acquis. Ils signent quand c'est en défaveur de tous et se taisent quand il faut se battre. **Ca serait drôle si ça n'était pas grave et sérieux à ce point.**